

Habitat: projet de construction ou de rénovation

Le Conseil départemental peut, sous certaines conditions, apporter des aides financières pour permettre aux propriétaires occupants et bailleurs de réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat.

Ces aides sur fonds propres du Conseil départemental de la Haute-Garonne, sont cumulables avec les aides de l'Anah, que le Conseil départemental gère par délégation de l'Anah sur une partie du département (hors CUTM, Sicoval, CAM).

Le Conseil départemental met en place également des permanences de proximité rénovation - habitat et des espaces Info-Energie.